

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2019 à 18h00

Salle Achille BEX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle Achille Bex, après convocation légale le 4 avril 2019, sous la Présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire.

Étaient présents :

Mmes LACROIX-PEGURIER Marie-Élisabeth, LOSMA Rose Marie, TOUET Magalie, Mrs BENAZECH Jacques, AUBERT Richard, BARSSE Francis, MONTCHAUZOU Alain, MATHIEU Pierre, adjoints.

Mmes LEDUC-LAURENS Christiane, CARRETIER Evelyne, LOPEZ Martine, MACH Antoinette, LAVASTRE Marie-Hélène, DUMONT-CITTERIO Lucienne,

Mrs CLAVERIA André, FUMAT Jean Louis, TELLO Jacky, RAMIRER Régis, MOULIN Jean François, BALERIN Jean-Paul, GESP Alexandre, conseillers municipaux.

Absents excusés :

GONZALES BRUSQ Catherine

Procurations :

LAFFONT Cécile	à	Antoine MARTINEZ
RODIER Paul	à	Alain MONTCHAUZOU
MAHIEU Gregory	à	Pierre MATHIEU
SALVIGNOL Caroline	à	Francis BARSSE
DORADO-HIREL Valérie	à	Jacky TELLO
BOUVIER Sylvie	à	Jean-Paul BALERIN

A la majorité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

- ➔ 14 questions sont portées à l'ordre du jour
 - ➔ 3 questions complémentaires sont portées à l'ordre du jour
-

Question n°1

Objet : Vote des Taux d'Imposition pour l'année 2019

Conformément à ce qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter (0 %) les taux d'imposition **pour l'exercice 2019** de les adopter de la façon suivante :

Pour mémoire, les taux de 2018 :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé pour l'année 2019 de ne pas augmenter les taux:

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les taux 2019 de la manière suivante :

	<u>Commune</u>
Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

VOTE :

Vingt voix POUR et Huit ABSTENTIONS (Messieurs Alexandre GESP, Francis BARSSE, Pierre MATHIEU, Gregory MAHIEU et Mesdames Marie-Hélène LAVASTRE, Magalie TOUET, Caroline SALVIGNOL et Evelyne CARRETIER).

Question n°2

Objet : **Budget Primitif** : Budget Principal 2019
Affectation de résultat du Budget principal 2018

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2019, nous avons voté le Compte Administratif 2018 du Budget Général.

Aujourd'hui, suite à ce vote, il apparaît **un résultat de fonctionnement de 1 005 495 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

● **Affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :**

Recettes d'Investissement :

Compte 1068 :
Excédent de Fonctionnement capitalisé **500 000 €**

Recettes de Fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de Fonctionnement reporté **505 495 €**

Monsieur le MAIRE considère que le débat est clos et propose de passer au vote à bulletins secrets qu'un tiers des membres présents a demandé.

VOTE A BULLETIN SECRET (A la demande d'un tiers des membres présents):

VOTANTS : 28

BLANC : 4

POUR : 15

CONTRE : 9

Question n° 3

Objet : Budget Primitif : Budget Principal 2019 – Document 1

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2019 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **13 369 209.72 €**.

Le budget primitif 2019 propose :

En Fonctionnement

		Dépenses	8.268.918.29 €
011	Charges à caractère général		1.907.889.00 €
012	Charges de Personnel		4.068.374.53 €
014	Atténuation de produits		44 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante		875 007.00 €
66	Charges financières		253.000.00 €
67	Charges exceptionnelles		2.000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		418.647,76 €
042	Opérations Ordres - Amortissements		700.000,00 €
		Recettes	8.268.918.29 €
70	Produits des services		289.000,00 €
73	Impôts et taxes		5.490.900.29 €
74	Dotations, subventions et Participations		1.378.018,00 €
75	Autres produits de gestion courante		130.000,00 €
013	Atténuation de charges		300.000,00 €
77	Produits exceptionnels		81.000,00 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie		100.000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		500.000,00€

En Investissement

		Dépenses	5 100.291.43 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)		199.077.78 €
204	Subventions d'équipement versées (Parc Régional)		692.458.00 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)		645.452.31€
23	Immobilisations en cours (travaux)		2.814.894.12 €
16	Remboursement capital des emprunts		648 409.22 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie		100.000.00 €

	Recettes	5.100.291.43 €
13	Subventions d'équipement	1.533.643.67 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.700.000.00 €
10	Dotations	248 000.00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	500.000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	418.647.76€
040	Opérations Ordres - Amortissements	700.000,00 €

Suite au débat de la question précédente, Monsieur le Maire demande au conseil municipal que ce budget soit voté à bulletin secret, cela est accepté par le conseil municipal.

VOTE DU BUDGET A BULLETIN SECRET (A la demande d'un tiers des membres présents):

VOTANTS : 28

BLANC : 1

POUR : 15

CONTRE :12

Question n° 4

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe « Campotel » 2019
Affectation de résultat 2018 du Budget Annexe « Campotel »

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2019, nous avons voté le Compte Administratif 2018 du budget Campotel.

Suite à ce vote il apparaît un résultat de fonctionnement de : **8.089.29 €.**

Et un résultat d'investissement de : **40 994.37 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **de reporter ce résultat de fonctionnement 2018 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 8.089.29 €

Recettes d'Investissement :

Compte 001 :

Excédent d'Investissement reporté 40 994.37€

VOTE :

Vingt voix POUR et Huit ABSTENTIONS (Messieurs Alexandre GESP, Francis BARSSE, Pierre MATHIEU, Gregory MAHIEU et Mesdames Marie-Hélène LAVASTRE, Magalie TOUET, Evelyne CARRETIER et Caroline SALVIGNOL).

Question n° 5

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe « Campotel » 2019 – Document n°2

Je vous indique que le budget primitif 2019 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **165.483.66 €**

Le budget primitif 2019 propose :

En Fonctionnement

	Dépenses	94.089.29 €
011 Charges à caractère général	34.210,00 €	
012 Charges de personnel	29.329.29 €	
042 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €	
67 Charges Exceptionnelles	150.00 €	
	Recettes	94.089.29 €
70 Produits des services et des domaines	86.000,00 €	
002 Excédent de Fonctionnement reporté	8.089.29 €	

En Investissement

	Dépenses	71.394.37 €
21 Immobilisations corporelles	26.344.37 €	
23 Immobilisations en cours	45.000.00 €	
16 Emprunts et dettes	50.00 €	
	Recettes	71.394.37 €
040 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €	
001 Solde positif reporté	40.994.37 €	

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- **D'approuver le budget primitif 2019 ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt voix POUR et Huit ABSTENTIONS (Messieurs Alexandre GESP, Francis BARSSE, Pierre MATHIEU, Gregory MAHIEU et Mesdames Marie-Hélène LAVASTRE, Magalie TOUET, Evelyne CARRETIER et Caroline SALVIGNOL).

Question n° 6

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques » 2019
Affectation de résultat 2018 du budget annexe

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2019, nous avons voté le Compte Administratif 2018 du budget « Hôtel d'Activités Economiques ».

Suite à ce vote il apparaît un **résultat de fonctionnement de 10 553.76 €**
Un résultat d'investissement de 600.311.95 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de reporter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté **10.553.76 €**

Recettes d'investissement

Compte 001:

Excédent d'Investissement reporté **600.311.95 €**

VOTE :

Vingt voix POUR et Huit ABSTENTIONS (Messieurs Alexandre GESP, Francis BARSSE, Pierre MATHIEU, Gregory MAHIEU et Mesdames Marie-Hélène LAVASTRE, Magalie TOUET, Evelyne CARRETIER et Caroline SALVIGNOL).

Question n° 7

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques » 2019
Document n°3

Je vous indique que le budget primitif 2019 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 3.863.819.47 €

Le budget primitif 2019 propose

En Fonctionnement

	Dépenses	290.553.76 €
011 Charges à caractère général		46.400.00 €
66 Charges Financières		44.200.00 €
023 Virement à la section Investissement		89.953.76 €
042 Opérations Ordres - Amortissements		110.000,00 €
	Recettes	290.553.76 €
70 Produits des services et des domaines		14.000.00 €
75 Autres produits de gestion		156.000.00 €
77 Produits Exceptionnels		110.000.00 €
002 Excédent de Fonctionnement reporté		10.553.76 €

En Investissement

	Dépenses	3.573.265.71 €
23 Immobilisations en cours		3.489.265.71 €
16 Emprunts et dettes		84.000.00 €
	Recettes	3.573.265.71€
13 Subventions d'investissement		1.516.000.00 €
16 Emprunts et dettes		1.200.000.00 €
024 Produits de Cessions		57.000.00 €
021 Virement de la Section de Fonctionnement		89.953.76 €
040 Opérations Ordres - Amortissements		110.000,00 €
001 Solde positif reporté		600.311.95 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- **D'approuver le budget primitif 2019 ainsi présenté.**

VOTE :

Seize voix POUR, quatre CONTRE

**(Messieurs Jacky TELLO, Régis RAMIRER André CLAVERIA et Madame Valérie DORADO HIREL)
Et Huit ABSTENTIONS (Mesdames Lucienne DUMONT CITTERIO, Marie-Hélène LAVASTRE,
Evelyne CARRETIER, Magalie TOUET, Caroline SALVIGNOL et Messieurs Francis BARSSE, Pierre
MATHIEU et Gregory MAHIEU).**

Question n° 8

Objet : **Budget Primitif** : Budget Annexe de l'Eau 2019
Affectation de résultat du Budget Annexe de l'eau 2018

Suite à ce vote du compte administratif 2018, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
295 041.70€HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **150 000 €HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **145 041.70€HT**

Vote : unanimité

Question n° 9

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Eau 2019
Document n°4

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du **budget de l'eau** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2019 du *Service de l'Eau* s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	214 450,00
012	Charges du personnel	200 000,00
65	Autres charges gestion courante	16 250,00
Total des dépenses de Gestion courante		430 700,00
66	Charges financières	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	620 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		700 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	163 000,00
023	Virement à la section d'investissement	62 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		225 000,00
Total des dépenses de Fonctionnement		1 355 700,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 355 700,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 355 370,00€HT**

Les **recettes de fonctionnement** se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
70	Vente de produits de l'exploitation	1 040 358,30
75	Autres produits de Gestion	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 055 358,30
77	Produits exceptionnels	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 200,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		155 200,00
Total des recettes de Fonctionnement		1 210 658,30
Résultat reporté		145 041,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 355 700,00

Ce qui donne un total de recettes de : **1 355 370,00€HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et Dettes	97 000,00
	Total des Dépenses financières	97 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 990,00
21	Immobilisations corporelles	72 100,00
23	Immobilisations en cours	726 110,00
	Total des Opérations d'équipement	804 200,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 200,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	155 200,00
	Total des dépenses d'investissement	1 056 400,00
	Résultat reporté	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 056 400,00

Ce qui donne un total de dépenses de : 1 056 400,00€HT

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	150 000,00
	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	150 000,00
13	Subventions investissement	156 694,09
16	Produits des emprunts	420 000,00
	Total des recettes financières	576 694,09
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	138 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	62 000,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	200 000,00
	Total des recettes d'Investissement	926 694,09
	Résultat reporté	129 705,91
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 056 400,00

Ce qui donne un total de recettes de : 1 056 400,00€HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 du *Service de l'Eau* ainsi présenté.

Vote : unanimité

Question n° 10

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Assainissement 2019

Affectation de résultat du budget annexe de l'assainissement 2018

Suite au vote du compte administratif 2018, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
194 756.87 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **80 000,00€HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté : **114 756.87 €HT**

Vote : unanimité

Question n° 11

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Assainissement 2019
Document n°5

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du **budget de l'assainissement** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2019 du **Service de l'Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	430 000,00
012	Charges du personnel	20 000,00
65	Autres charges gestion courante	15 000,00
Total des dépenses de Gestion courante		465 000,00
66	Charges financières	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		112 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	156 000,00
023	Virement à la section d'investissement	22 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		178 000,00
Total des dépenses de Fonctionnement		755 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	755 000,00
--	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de : **755 000,00 €HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
70	Vente de produits de l'exploitation	550 343,13
74	Subventions d'exploitation	25 000,00
Total des recettes de gestion courante		575 343,13
75	Produits de gestion courante	100,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 100,00
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 800,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 800,00
Total des recettes de Fonctionnement		640 243,13

Résultat reporté	114 756,87
-------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	755 000,00
--	-------------------

Ce qui donne un total de recettes de : **755 000,00 €HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et Dettes	151 005,00
13	Subventions	0,00
Total des Dépenses financières		151 005,00
20	Immobilisations incorporelles	11 195,00
21	Immobilisations corporelles	173 000,00
23	Immobilisations en cours	190 000,00
Total des Opérations d'équipement		374 195,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 800,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 800,00
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des dépenses d'investissement		586 000,00

<i>Résultat reporté</i>	0,00
-------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	586 000,00
---	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de : **586 000,00€HT**

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	80 000,00
Excédent de Fonctionnement Capitalisé		80 000,00
13	Subventions investissement	17 174,91
16	Emprunts et dettes	0,00
Total des recettes financières		17 174,91
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	156 000,00
21	Virement de la section d'exploitation	22 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		178 000,00
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des recettes d'Investissement		275 174,91

<i>Résultat reporté</i>	310 825,09
-------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	586 000,00
---	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de : **586 000,00€HT**

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir

- Approuver le budget primitif 2019 du Service de l'Assainissement ainsi présenté.

Vote : unanimité

Question n° 12

Objet : Demande de subvention au conseil régional pour le « festival poésie debout ».

La municipalité de Bédarieux développe depuis de nombreuses années une politique culturelle active. Elle a toujours donné une place importante aux poètes que ce soit au travers d'évènements culturels ou de toponymie des rues ou espaces publics de la ville (un stade René Char, une place Pablo Neruda, une école Jacques Prévert, un jardin Frédéric-Jacques Temple...).

Un festival dédié à la poésie a ainsi toute sa place à Bédarieux.

La première édition du festival « Poésie debout » se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 août 2019.

Elle mettra à l'honneur Antonio Machado, à l'occasion des 80 ans de sa mort, mais aussi la poésie engagée de René Char. Ces deux figures tutélaires donneront le ton et la couleur à ce festival qui mêlera les voix, les musiques et les images.

André Velter, prix « Mallarmé » en 1990 et « Goncourt / Poésie » en 1996, sera le parrain de ces trois journées. De grands noms sont au programme : Sophie Nauleau, Anne Alvaro, Pedro Soler, Gaspard Claus, Olivier Deck, mais aussi Sami Nair, ou encore Jean-Claude Carrière et NahalTajadod, et 6 poétesses régionales.

Ce festival est organisé en lien avec la médiathèque Max Rouquette, la librairie "Joie de connaître" et l'association Lectures Vagabondes.

La poésie se conjuguera avec le vin, avec la chanson, avec le livre, avec la rue... autour de conférences, concerts, lectures, marché du livre, parcours sensoriel autour du vin.

Le montant du festival s'élève à 29 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Taux	Montant €HT
Conseil Départemental	20%	6 000€
Conseil Régional	20 %	6 000€
Communauté de communes Grand Orb	20%	6 000€
Mairie de Bédarieux	40%	11 000€
Montant Total	100%	29 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir

- **Solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € auprès du Conseil Régional.**

VOTE : Vingt-six voix POUR et deux CONTRE (Marie-Hélène LAVASTRE et André CLAVERIA)

Question n° 13

Objet : Demande de subvention au conseil département pour le « festival poésie debout ».

La municipalité de Bédarieux développe depuis de nombreuses années une politique culturelle active. Elle a toujours donné une place importante aux poètes que ce soit au travers d'évènements culturels ou de toponymie des rues ou espaces publics de la ville (un stade René Char, une place Pablo Neruda, une école Jacques Prévert, un jardin Frédéric-Jacques Temple...).

Un festival dédié à la poésie a ainsi toute sa place à Bédarieux.

La première édition du festival « Poésie debout » se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 août 2019.

Elle mettra à l'honneur Antonio Machado, à l'occasion des 80 ans de sa mort, mais aussi la poésie engagée de René Char. Ces deux figures tutélaires donneront le ton et la couleur à ce festival qui mêlera les voix, les musiques et les images.

André Velter, prix « Mallarmé » en 1990 et « Goncourt / Poésie » en 1996, sera le parrain de ces trois journées. De grands noms sont au programme : Sophie Nauleau, Anne Alvaro, Pedro Soler, Gaspard Claus, Olivier Deck, mais aussi Sami Nair, ou encore Jean-Claude Carrière et NahalTajadod, et 6 poétesses régionales.

Ce festival est organisé en lien avec la médiathèque Max Rouquette, la librairie "Joie de connaître" et l'association Lectures Vagabondes.

La poésie se conjuguera avec le vin, avec la chanson, avec le livre, avec la rue... autour de conférences, concerts, lectures, marché du livre, parcours sensoriel autour du vin.

Le montant du festival s'élève à 29 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Taux	Montant €HT
Conseil Départemental	20%	6 000€
Conseil Régional	20 %	6 000€
Communauté de communes Grand Orb	20%	6 000€
Mairie de Bédarieux	40%	11 000€
Montant Total	100%	29 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir

- **Solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € auprès du Conseil Départemental.**

VOTE : Vingt-six voix POUR et deux CONTRE (Marie-Hélène LAVASTRE et André CLAVERIA)

Question n° 14

Objet : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Grand Orb pour le « festival poésie debout ».

La municipalité de Bédarieux développe depuis de nombreuses années une politique culturelle active. Elle a toujours donné une place importante aux poètes que ce soit au travers d'évènements culturels ou de toponymie des rues ou espaces publics de la ville (un stade René Char, une place Pablo Neruda, une école Jacques Prévert, un jardin Frédéric-Jacques Temple...).

Un festival dédié à la poésie a ainsi toute sa place à Bédarieux.

La première édition du festival « Poésie debout » se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 août 2019.

Elle mettra à l'honneur Antonio Machado, à l'occasion des 80 ans de sa mort, mais aussi la poésie engagée de René Char. Ces deux figures tutélaires donneront le ton et la couleur à ce festival qui mêlera les voix, les musiques et les images.

André Velter, prix « Mallarmé » en 1990 et « Goncourt / Poésie » en 1996, sera le parrain de ces trois journées. De grands noms sont au programme : Sophie Nauleau, Anne Alvaro, Pedro Soler, Gaspard Claus, Olivier Deck, mais aussi Sami Nair, ou encore Jean-Claude Carrière et NahalTajadod, et 6 poétesses régionales.

Ce festival est organisé en lien avec la médiathèque Max Rouquette, la librairie "Joie de connaître" et l'association Lectures Vagabondes.

La poésie se conjuguera avec le vin, avec la chanson, avec le livre, avec la rue... autour de conférences, concerts, lectures, marché du livre, parcours sensoriel autour du vin.

Le montant du festival s'élève à 29 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Taux	Montant €HT
Conseil Départemental	20%	6 000€
Conseil Régional	20 %	6 000€
Communauté de communes Grand Orb	20%	6 000€
Mairie de Bédarieux	40%	11 000€
Montant Total	100%	29 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir

● **Solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € auprès de la communauté de communes Grand Orb.**

VOTE : Vingt-six voix POUR et deux CONTRE (Marie-Hélène LAVASTRE et André CLAVERIA)

Question complémentaire n° 1

Objet : Subvention à la création et à la reprise d'activités artisanales et commerciales de proximité- modification N°2 du règlement

Lors de sa séance du 11 décembre 2018, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une aide à la création et à la reprise d'entreprise, versée par la municipalité.

L'instruction des premiers dossiers par la Commission commerce a induit des modifications nécessaires pour l'instruction des prochains dossiers :

Le montant minimum des dépenses minimales de travaux à 4000 € est difficilement atteint, surtout pour des reprises de commerces, où les travaux sont souvent relativement plus faibles. Il est donc proposé de supprimer le montant minimum de travaux.

Il est également important de préciser dans le règlement que :

- Des devis doivent être joints au dossier de demande.
- Seuls les travaux et dépenses engagés postérieurement à l'avis de la Commission seront pris en compte pour définir le montant des dépenses éligibles.
- La Commission instruit les dossiers dans les 15 jours suivant leur dépôt.
- Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de complément dans un délai de 15 jours à réception du dossier.
- Les représentants de la Commission pourront, durant cette période et avant de rendre un avis, effectuer une visite du local commercial concerné par la demande.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Modifier l'article 4 du règlement relatif aux Dépenses éligibles et montant de financement, l'article 5 relatif aux Démarches à suivre par le demandeur et l'article 6 relatif à l'Instruction du dossier.**

Vote : Unanimité

Question complémentaire n° 2

Objet : Désaffectation et déclassement de deux bandes de terrain en vue de leur cession au syndic de l'immeuble sis 89 rue Saint Alexandre

Afin de mettre fin au péril imminent déclaré le 04 mars 2019 sur l'immeuble sis 89, rue Saint Alexandre, il est imposé aux copropriétaires d'étayer la façade du garage situé à l'arrière de l'immeuble.

Le maître d'œuvre choisi par le syndic bénévole de l'immeuble propose une solution technique nécessitant de créer des contreforts s'inscrivant sur le Domaine public communal.

Les deux emprises sur lesquelles doivent être réalisés les contreforts, d'une contenance de 0.50 m² chacune, sont sans utilité particulière. Il convient donc de céder ces emprises au syndic de l'immeuble pour la réalisation des contreforts.



Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ces emprises, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **De constater la désaffectation des deux emprises ;**
- **D'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement ;**

Vote : Unanimité

Question complémentaire n° 3

Objet : Subvention à la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Bédarieux

Récemment, une section de la Ligue des droits de l'Homme sur notre commune a été créée.

Cette association porte un projet ambitieux puisqu'elle accueillera à Bédarieux les 17 et 18 mai prochains, Pinar SELEK.

Pinar SALEK est une réfugiée politique Turque, sociologue, écrivaine, exilée en France.

Lors de son séjour dans notre ville, elle rencontrera de nombreux lycéens mais elle assurera également une conférence ouverte au public.

Cet événement représente un certain coût pour cette jeune section de la LDH, c'est pourquoi Madame Boisseau Dedieu, Présidente de l'association, sollicite la commune de Bédarieux pour une subvention.

Aussi, comme toute nouvelle association, elle peut prétendre à une subvention annuelle de 150€.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Accorder par anticipation la subvention annuelle 2019 d'un montant de 150€ pour la Ligue des Droits de l'Homme.

Vote : Unanimité